



PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue à l'hôtel de ville de L'ancienne-Lorette, le mardi 6 octobre 2015 à 16 h.

Sont présents : Monsieur Émile Loranger, maire
 Madame Sylvie Papillon
 Madame Sylvie Falardeau
 Madame Josée Ossio
 Monsieur Yvon Godin
 Monsieur Gaétan Pageau
 tous conseillers et formant quorum

Sont également présents : Monsieur Donald Tremblay, directeur général adjoint temporaire
 « section administration générale »
 Monsieur André Rousseau, directeur général adjoint temporaire
 « section opération » et directeur du Service des travaux publics
 M^c Claude Deschênes, greffier
 Madame Marie-Ève Lemay, directrice de cabinet

Est absent : Monsieur André Laliberté, conseiller

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

235-15 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par madame Sylvie Papillon, appuyé par monsieur Yvon Godin et résolu :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. *Règlement n^o 251-2015 accordant une aide financière pour l'installation et le maintien d'appareil destiné à réduire les risques de dysfonctionnement d'un système d'égout – adoption du règlement;*
4. Période de questions;
5. Levée de la séance.

ADOPTÉE

236-15 3. RÈGLEMENT N^o 251-2015 ACCORDANT UNE AIDE FINANCIÈRE POUR L'INSTALLATION ET LE MAINTIEN D'APPAREIL DESTINÉ À RÉDUIRE LES RISQUES DE DYSFONCTIONNEMENT D'UN SYSTÈME D'ÉGOUT – ADOPTION DU RÈGLEMENT

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 29 septembre 2015;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter le *Règlement n^o 251-2015 accordant une aide financière pour l'installation et le maintien d'appareil destiné à réduire les risques de dysfonctionnement d'un système d'égout*;

CONSIDÉRANT que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées et que les membres du conseil municipal déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par monsieur Gaétan Pageau, appuyé par madame Sylvie Papillon et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de L'Ancienne-Lorette adopte le *Règlement n^o 251-2015 accordant une aide financière pour l'installation et le maintien d'appareil destiné à réduire les risques de dysfonctionnement d'un système d'égout*.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

237-15 5. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour a été traité;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par madame Sylvie Papillon, appuyé par madame Josée Ossio et résolu :

QUE la séance soit et est levée à 16 h 05.

ADOPTÉE

(S) Émile Loranger

(S) Claude Deschênes

ÉMILE LORANGER, ing.
Maire

CLAUDE DESCHÊNES, avocat
Greffier de la Ville